



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 29 avril 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	22/04/2011
Affichage	22/04/2011

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

THEME : **FINANCES 5**

OBJET : **TAUX D'IMPOSITION
2011 DES 3 TAXES DIRECTES
LOCALES**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine
JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DAVANTURE Bruno pouvoir à BRUNET Pascale
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESCALLIER Karine, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Renée PETELET

Vu l'état n° 1259 émanant de la Direction Départementale des Finances Publiques et portant notification des bases d'impositions prévisionnelles des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2011,

La reconduction des taux d'imposition pour l'année 2011 donnerait un produit fiscal de 9 516 325 € selon détail ci-dessous, produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, dans le cadre pluriannuel préconisé par la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Taxes communales	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux	Produit correspondant
Taxe d'habitation	16 984 000	18,25 %	3 099 580
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14 924 000	42,62 %	6 360 609
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32 400	173,26 %	56 136
TOTAL			9 516 325

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les taux d'imposition pour l'année 2011.
 - Taxe d'habitation : 18,25 %
 - Foncier bâti : 42,62 %
 - Foncier non bâti : 173,26 %
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM
Maire de Briançon
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 3 - MAI 2011

PUBLIÉ LE 3 - MAI 2011

NOTIFIÉ LE